



# COMMENT CONSTRUIRE LA RÉSISTANCE FACE À MACRON ?

**E**mmanuel Macron veut gouverner la France comme une entreprise. Ce président-PDG veut réduire à néant les conquêtes sociales. Il cache mal son mépris pour « ceux qui ne sont rien », ces catégories populaires, qui « foutent le bordel ». Il détricote le code du travail avec sa loi travail XXL. Il veut que l'Etat sanctionne les chômeurs, jugés « fainéants ». Il augmente la CSG pour détruire la sécurité sociale comme institution collective. Il vide les poches des retraités au-dessus de 1200 euros, mais il aime les milliardaires qu'il protège contre l'impôt (cadeau de 4,5 milliards).

Cette offensive ultra libérale tout azimut a lieu dans un contexte de crise économique persistante, ou le désespoir social débouche trop souvent sur le chacun pour soi et sur la montée du racisme. Mais les résistances existent. Au Portugal, le gouvernement refuse d'être au garde à vous devant les directives de Bruxelles, en Grèce, même abandonnés par Tsipras, les grecs continuent de lutter contre la Troïka, dans l'état espagnol, les catalans refusent de courber l'échine devant le gouvernement autoritaire et réactionnaire de Rajoy, en France, en 3 ans, les journées d'action se sont multipliées et malgré l'essoufflement actuel un rebond des mobilisations est possible.

L'ère Macron ne durera pas ! La convergence des mobilisations est essentielle. L'unité des forces de gauche, des syndicats, associations et collectifs peut redonner de l'espoir aux précaires, aux chômeurs-euses, aux jeunes. Mais nous savons que la convergence dans les luttes ne suffira pas. Ce qui se joue dès maintenant face à Macron c'est la construction d'une alternative politique sociale, antiraciste, féministe et écologiste ■

**DISCUTONS-EN**  
**VENDREDI 15**  
**DÉCEMBRE**  
**AU "LIEU-DIT"**  
**(6 RUE SORBIER)**  
**À PARTIR DE**  
**19H00**

# NUCLÉAIRE : EN MARCHÉ VERS LE PASSÉ !



Le 7 novembre, Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique, a annoncé que l'objectif de ramener la part du nucléaire dans la production d'électricité de 75 % à 50 % en 2025, annoncé en 2012 par Hollande et confirmé dans la loi sur la transition énergétique d'août 2015, était reporté.

Les conséquences de cette décision sont très graves.

La France est le pays le plus nucléarisé au monde, totalement à contre-courant de la tendance générale, puisque, au niveau mondial, la part du nucléaire dans la production d'électricité est passée de 18 % en 1996 à 11 % en 2016.

En France, 19 centrales nucléaires et 58 réacteurs sont en fonctionnement, dont plus de la moitié va arriver à l'échéance des 40 ans, durée pour laquelle les centrales avaient été construites, dans les 10 ans qui viennent et la plupart, dans les 15 ans. Au lieu de profiter de cette situation pour fermer des centrales et investir dans les énergies renouvelables, l'État décide de prolonger la durée de vie des vieilles centrales, à travers un rafistolage très coûteux nommé « le grand carénage ».

De nombreux accidents, anomalies ou incidents ont émaillé la vie des centrales ces dernières années, toujours minimisés par l'information officielle. Des pièces maîtresses des installations nucléaires fabriquées au Creusot ont présenté des défauts cachés par AREVA, mais révélés par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). Le président

de l'ASN lui-même a été obligé de reconnaître en 2016 qu'un accident majeur du type Tchernobyl ou Fukushima ne pouvait être exclu nulle part dans le monde, y compris en Europe. Et donc en France également.

Le nucléaire fait courir de graves dangers à la santé des travailleurs du nucléaire (surtout ceux employés par les sous-traitants qui accomplissent les tâches les plus dangereuses) et des populations. Le gouvernement ne prend pas en compte la dimension essentielle de la sécurité des salariés et des populations et ne tire pas les leçons des catastrophes passées. La technologie de l'EPR (centrale de 3<sup>e</sup> génération) en construction à Flamenville dans la Manche, n'est pas au point.

Les délais de construction se sont allongés et le budget a été multiplié par 3, jusqu'à 10 milliards actuellement.

EDF, détenu à 85 % par l'État et AREVA à 98 %, sont au bord de la faillite. L'État a dû verser pour les renflouer, 7,5 milliards d'euros en 2016-2017. Le grand carénage a été provisionné par EDF pour 50 milliards, montant visiblement minimisé, alors que d'autres études tablent plutôt sur 100 milliards. L'endettement d'EDF est monté en flèche à 75 milliards d'euros.

Qui pourra payer des sommes aussi astronomiques ? Les contribuables ou les clients d'EDF, sans qu'aucune concertation sérieuse n'ait lieu sur le sujet.

Les sommes qui sont et seront englouties dans le nucléaire empêcheront d'investir sérieusement dans la recherche et l'investissement dans les énergies renouvelables, dans les économies d'énergie et dans une politique sociale ■

**IL EST TEMPS DE PROGRAMMER L'ARRÊT DU NUCLÉAIRE CAR C'EST UNE ÉNERGIE CHÈRE ET DANGEREUSE, UNE ÉNERGIE DU PASSÉ QUI NOUS EMPÊCHE DE FAIRE DES PROJETS D'AVENIR.**

# LA VILLE DE PARIS DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITÉS FACE AUX 5000 SUPPRESSIONS DE CONTRATS AIDÉS À PARIS

L'assemblée nationale a voté le 8 Novembre la diminution de 1 milliard d'euros le montant alloué aux contrats aidés. Cela correspond à peu de chose près à la suppression de 110000 contrats aidés en 2018, en plus des 150000 contrats déjà supprimés en 2017.

Sur Paris ce sont plus de 1400 agents de la ville en contrats aidés qui sont menacés de licenciements et près de 3000 dans les associations parisiennes.

Concrètement ça veut dire à court terme la perte de leur emploi pour des salariés depuis longtemps déjà contraints à la précarité, des salariés qui auront certainement du mal à retrouver un emploi à court terme.

# DES MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS À LA RUE DANS NOTRE ARRONDISSEMENT



## COMBIEN SONT-ILS ?

En juin dernier, on estime qu'il y avait 25 000 mineurs isolés étrangers en France (chiffres 2017 de France terre d'asile) Environ 18 000 sont pris en charge par les services de l'État. Les autres survivent dans la rue. Dans le XX<sup>e</sup>, ils sont plusieurs centaines. Ils viennent du Moyen-Orient ou d'Afrique.

## QUEL EST LEUR STATUT ?

Les mineurs isolés étrangers ne sont pas soumis aux règles de séjour des étrangers. Ils relèvent du droit des enfants. Cela signifie qu'en vertu de la Convention internationale des droits de l'enfant (signée par la France en 1959) et du Code l'action sociale et des familles, ils ont les mêmes droits qu'un enfant français en danger. En principe, ils devraient donc être tous immédiatement mis à l'abri et se voir proposer des soins et une éducation.

## QU'EN EST-IL EN RÉALITÉ ?

La protection de l'enfance est confiée aux départements qui sont censés assurer la prise en charge de ces jeunes. Les services d'aide sociale à l'enfance doivent les accueillir et « évaluer leur situation. » À Paris, ce sont les services de la ville qui s'en occupent (le DEMIE, rue du Moulin Joly, dans le XI<sup>e</sup>.) Le problème est que ce service, saturé, refoule de nombreux

Mais cela veut aussi dire pour certaines associations concernées, déjà affectées par une baisse des subventions une condamnation à mort ou au mieux une difficulté réelle à assurer leurs missions.

Quant aux services publics parisiens, ils pourraient être durement affectés dans certains lieux comme le XVII<sup>e</sup> arrondissement ou la mairie a de manière assez scandaleuse fait appel à des contrats aidés aux lieux d'embaucher des fonctionnaires territoriaux.

Les salariés, les associations, les syndicats se sont mobilisés le 10 novembre dernier pour exiger l'arrêt des suppressions des contrats aidés. Les élus du groupe « Place au Peuple » (France Insoumise et Ensemble) ont fait voter un vœu au conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup>me, exigeant que la ville de

jeunes avant même qu'ils accèdent à un guichet, au motif qu'ils ont l'air d'avoir plus de 18 ans. D'autres, après « évaluation », se voient déboutés parce qu'ils n'apportent pas de preuve suffisante de leur minorité.

## QUE DEVIENNENT-ILS ALORS ?

Considérés comme majeurs par ces services, ils n'ont pas accès non plus aux dispositifs pour majeurs parce qu'ils sont souvent des documents qui attestent de leur minorité...

Ils errent donc dans les rues, couchent dans les parcs alors qu'ils sont parfois malades, comptant sur les personnes solidaires pour avoir un abri, des cours de français, des vêtements.

## QUE VEUT FAIRE LE GOUVERNEMENT ?

Il a l'intention de reprendre aux départements la responsabilité de ces mineurs pour les confier à l'État. Mais il exclurait ainsi ces jeunes des dispositifs de protection de l'enfance pour les remettre dans le droit commun des étrangers... en aggravant leur situation.

*Ensemble!* participe au collectif XX<sup>e</sup> solidaire qui exige de la Ville la mise à l'abri immédiate de tous ces jeunes et qu'ils se voient proposer des soins et une éducation.

Plus généralement, *Ensemble!* défend le droit d'asile pour les migrants de toute nature et celui d'un accueil digne, humain, respectueux des droits fondamentaux. En particulier pour les jeunes migrants isolés, Ensemble défend l'application du droit commun sur la protection de l'enfance.

Pas un seul jeune migrant isolé ne doit dormir à la rue ! ■

Paris titularise les agents qui occupent des emplois répondant à des besoins permanents et pour les autres qu'elle leur propose au moins un cdd formation.

Il faut aussi sortir d'urgence du chacun pour soi, où chacun négocie dans son coin espérant arracher à l'état ou à la ville quelques concessions sur le dos des autres. Il faut d'urgence qu'il y ait des réunions de concertation où tous les acteurs concernés, la ville, l'état, Pole-Emploi, les associations et les syndicats sont représentés pour pouvoir clarifier la situation. La ville ne peut pas se contenter d'être le bureau des pleurs. Elle doit pouvoir proposer des solutions concrètes aux associations et aux agents concernés en dégageant des fonds en urgence pour compenser le retrait de l'Etat ■

# CATALOGNE : DROIT À L'AUTODÉTERMINATION POUR LE PEUPLE CATALAN ! LIBERTÉ POUR LES PRISONNIERS POLITIQUES !



**A**ux dernières élections pour le Parlement Catalan en 2015, les pro-indépendance ont remporté la majorité en sièges (sans toutefois réunir plus de 50% des votants).

La « **Constitution de transition** » espagnole de 1978, après la mort de Franco, avait préservé plusieurs éléments du franquisme: par exemple le Tribunal constitutionnel, l'armée, la Guardia Civil, la police nationale qui n'ont pas été épurés-e-s des fascistes. Mais elle accordait **une certaine autonomie** régionale, notamment au Pays Basque et à la Catalogne.

Pour la Catalogne, des mesures supplémentaires avaient élargi certaines prérogatives, mesures d'abord approuvées par Aznar, premier ministre de droite, et mises en place par le socialiste Zapatero après les élections de 2004 gagnées contre Rajoy. Celui-ci, sitôt élu, les fit immédiatement annuler par le Tribunal Constitutionnel.

Avec la montée du chômage, les scandales de corruption massive de la droite (PP) et l'annulation en 2011 des mesures fiscales par Rajoy, la coalition indépendantiste passa de 20% des voix en 2011 à 48% en 2015. On ajoutera à cela le sentiment d'une culture catalane propre, le souvenir de la République Catalane de 1931 noyée dans le sang par Franco et de l'interdiction de parler le catalan de 1939 à 1978.

La constitution de 1978 garantit « l'unité indéfectible de la nation espagnole » mais la **charte des Nations Unies**, reconnaît « **le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes** » : l'Europe elle-même a bien accepté, l'indépendance unilatérale du Kosovo hors de la Serbie en 2008.

C'est sur cette base et en application du programme électoral indépendantiste aux élections Catalanes de 2015, (programme non déclaré alors « sédition » par Madrid), que le gouvernement de l'autonomie Catalane a convoqué un **référendum consultatif** pour le 9 Octobre. Immédiatement déclaré anti constitutionnel par Madrid et le Tribunal constitutionnel en raison de « l'unité indéfectible de la nation espagnole » (application contestée par des juristes Madrilènes), le référendum s'est heurté à une répression massive par la Guardia Civil dépêchée sur place pour remplacer la Police catalane (les « mossos d'escuadra »). Les brutalités policières firent la une des médias, un maximum d'urnes et de bulletins furent emportées, et 650 maires arrêtés pour « actions illégales ».

Malgré ces tentatives de blocage, il y eut une participation de 42,4 %, avec un « oui » à 90 %, le 10 octobre 2017. Carles Puigdemont signe alors à Barcelone une déclaration d'indépendance votée par le parlement catalan, qui est immédiatement « suspendue » par le même parlement comme geste de bonne volonté pour permettre à Madrid de négocier.

Néanmoins, immédiatement, Rajoy passe alors par le Sénat pour utiliser un article de la Constitution quasi oublié, le «155 » qui suspend immédiatement toute autonomie à la Catalogne. Puis il enclenche des étapes supplémentaires de répression : d'abord, deux membres de partis indépendantistes sont arrêtés pour incitation à la « sédition », puis la quasi totalité du gouvernement catalan se retrouve en prison, toujours pour « sédition » ; seule la présidente du Parlement reste libre, sous caution de ... 160.000 euros.

Une manifestation monstre (750 000 selon la *Guardia Civil* elle-même, (plus d' 1 million 5 selon les organisateurs) réunit alors indépendantistes et de nombreux non indépendantistes pour la libération des prisonniers.

Soulignons que l'inculpation de « sédition » ne tient pas car la loi espagnole ne parle d'actes séditionnels que s'il y a violences. Or chacun a pu constater que les violences ne sont venues que de la *Guardia Civil*.

Des élections pour un nouveau parlement sont enfin convoquées en Catalogne par Madrid pour le 21 Décembre.

Les sondages indiquent que les courants indépendantistes obtiendraient une courte majorité ou que si tel n'était pas le cas, le camp « droit à décider » (indépendantistes plus partisans d'un état espagnol fédéral) resterait majoritaire. Mais Rajoy a déjà fait savoir qu'il maintiendrait le 155 dans les deux cas, et le chef d'état major de l'armée qu'elle était prête à intervenir, y compris au prix de morts ! ■

**QUOIQ'ON PENSE DE L'INDÉPENDANCE OU  
D'UN ÉVENTUEL ETAT FÉDÉRAL ESPAGNOL, LE  
RETOUR À L'AUTORITARISME FRANQUISTE EST  
INACCEPTABLE !  
L'EUROPE ET LA FRANCE NE DOIVENT PAS  
RESTER COMPLICES DE VIOLATION DES DROITS  
DE L'HOMME !  
DROIT À L'AUTODÉTERMINATION EN CATALOGNE  
! LIBERTÉ POUR LES PRISONNIERS POLITIQUES  
CATALANS !**